

Mr Noureddine BELHOUL
111, rue de Paris
94220 CHARENTON LE PONT
Ingénieur climatisation chauffage ventilation

CABINET OUDINEX

Expert Juridique

À l'attention de Monsieur HAZAN

Objet : Remerciements

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un appartement à Charenton et cette année, j'ai subi un dégât des eaux important dont l'origine provient d'une fuite d'eau à l'étage supérieur (voisin).

Les murs étaient saturés d'eau et des fissures sont apparues ce qui provoqué le décollement de la peinture et le parquet a été également endommagé.

Etant donné l'ampleur des dégâts, j'ai pris immédiatement contact avec mon assureur qui m'a proposé une indemnisation dérisoire pour effectuer les travaux de remise en état de mon appartement. Bien entendu, je n'ai pas accepté sa proposition.

C'est pour cette raison que j'ai fait appel à votre cabinet OUDINEX pour défendre mes intérêts et, vous avez su être réactif en prenant en charge mon dossier auprès de mon assureur ce qui a eu pour résultat de revoir le chiffrage des dommages et par la suite j'ai pu obtenir une indemnité non négligeable ce qui m'a permis de réaliser des travaux de qualité.

Par la présente, je tiens encore à vous remercier Monsieur HAZAN parce que grâce à votre professionnalisme, je suis aujourd'hui convaincu que je n'aurais jamais pu obtenir gain de cause auprès de mon Assureur.

Recevez, Monsieur HAZAN, mes sincères salutations.

Mr BELHOUL

Charenton le pont, le 17 avril 2013

nonofrance2000@yahoo.fr